

TRIATHLON DE SABLE SUR SARTHE
Association déclarée SABLE TRIATHLON
Place Raphaël Elizé
72300 SABLE SUR SARTHE
www.sabletriathlon72.fr
jylegendre@gmail.com
SIRET 432 461 440 00021 – APE 9312Z



TRIATHLON DE SABLE/SARTHE 2018

REGLEMENT interne du triathlon

Le 10 juin 2018 se déroulera le triathlon de SABLE SUR SARTHE organisé par le SABLE Triathlon sur le site de l'hippodrome et aux abords.

INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscriptions est limité à **50 participants** par course des Jeunes (8/11 ans et 12/13 ans).

Le nombre d'inscriptions est limité à **150 participants sur le XS-relais** et **200 participants** pour S en individuel et relais

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFTri et aux non-licenciés FFTri en fonction des catégories définies par la FFTri, ainsi qu'aux para-triathlètes.

Les inscriptions aux différentes épreuves se réaliseront soit en ligne, via le site d'inscription mis en place par le Sablé Triathlon sur le site www.sabletriathlon72.fr, soit sur place le jour de l'épreuve, s'il reste des places disponibles

A la date de l'événement, les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles.

Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il sera possible de s'enregistrer sur une liste d'attente (1).

Les inscriptions par internet seront clôturées au plus tard par internet 3 jours avant l'épreuve.

(1) *Liste d'attente : Un système de liste d'attente sera mis en place le jour de l'épreuve pour enregistrer et attribuer les dossards par ordre chronologique.*

☞ Pour une inscription sur place, et sous réserve que des dossards restent disponibles, les licenciés devront présenter leur licence FFTri Compétition de l'année encours et les non-licenciés FFTri + licenciés FFTri Loisir devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon **en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve + une pièce d'identité.

☞ Une autorisation parentale devra être présentée pour les mineurs (*sauf pour les jeunes licenciés FFTri Compétition*).

☞ Pour les relais inscrits sur le XS et S : les inscriptions sur place, et sous réserve que des places restent disponibles, chacun des concurrents devra présenter une licence FFTri Compétition de l'année encours ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou une licence FF Natation de l'année encours pour le relayeur natation / une licence FF Cyclisme de l'année encours pour le relayeur vélo, une licence FF Athlétisme de l'année encours pour le relayeur course à pied.

☞ Les non-licenciés et licenciés FFTri Loisir devront justifier d'un pass-compétition, préalablement complété, le jour de l'épreuve.

☞ Aucun engagement ne sera remboursé en cas de forfait (*sauf sur présentation d'un certificat médical et d'une demande de remboursement effectuée dans les 48 heures qui suivent le Triathlon*).

☞ L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, pour motif légitime : tel que dopage, suspicion de dopage, informations inexactes le concernant au moment de l'inscription, s'il est frappé de suspension, etc...

En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

☞ Numéro de dossard. L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

☞ Paiement par CB / Débit de la carte bancaire

Le paiement n'est possible par carte bancaire que pour les inscriptions internet. Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

☞ En cas d'annulation des épreuves pour des raisons indépendantes de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

☞ Les participants acceptent que l'organisateur utilise les images prises lors de cette édition dont la date en inscrite en préambule pour toute communication ultérieure liée à l'évènement (*exemples : affiche, site internet, page Facebook, Twitter, Instagram, cartes de vœux ...*).

RETRAIT DES DOSSARDS

☞ Au retrait des dossards, les triathlètes inscrits devront présenter leur licence FFTRI Compétition de l'année encours ou un pass-compétition préalablement complété.

Pour les non-licenciés un pass-compétition préalablement complété, certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon *en compétition*, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve + une pièce d'identité

☞ Chaque participant devra retirer personnellement son dossard pendant les heures prévues à cet effet sur le site de la compétition.

Conformément à la Règlementation Générale Fédérale (RGF), le dossard d'un licencié FFTRI peut être retiré :

· Soit par le concurrent lui-même.

· Soit par un autre licencié FFTRI du même club, sur présentation de sa licence Fédérale et d'une pièce d'identité, ainsi que la licence Fédérale du concurrent concerné.

☞ A la remise des dossards, il sera attribué par l'organisateur :

- un bonnet de bain,

- une étiquette de casque,

- une étiquette tige de selle correspondant à leur numéro de dossard.

Le numéro de dossard sera également reporté sur le bras gauche et jambe gauche, au feutre, à leur entrée dans le parc à vélo.

☞ Les parcours des différentes courses seront affichés dans la salle de retrait des dossards le jour de l'épreuve.

L'exposé de course y sera également affiché *mais une attention particulière devra être effectuée par l'ensemble des concurrents lors de l'intervention orale de l'arbitre principal avant chaque épreuve.*

LA COURSE :

LES REGLES DE COURSE SONT CELLES DE LA REGLEMENTATION GENERALE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON EN VIGUEUR A LA DATE DE L'EPREUVE.

ELLES SERONT APPLIQUEES PAR LES ARBITRES NATIONAUX ET PAR LE CORPS ARBITRAL DE LA LIGUE DE TRIATHLON DES PAYS DE LA LOIRE.

LE CODE DE LA ROUTE S'IMPOSE AUX ORGANISATEURS, AUX CONCURRENTS, AUX BENEVOLES ET AUX SPECTATEURS.

En prenant le départ, le participant prend acte du fait qu'il existe des risques liés à la participation en compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative:

- Risque de chutes, de collision avec des bateaux, véhicules, des piétons, d'autres participants, animaux et/ou d'objets.
- Risques liés à l'état du sol, qualité de l'eau, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant au participant.

a) NATATION

☞ Les concurrents doivent obligatoirement porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur.

☞ La température de l'eau sera prise 1 heure avant le départ.

L'annulation des épreuves se fera en fonction des barèmes de la RG de la FFTri en vigueur à la date de l'épreuve, de même que le port obligatoire ou non de la combinaison.

☞ Les aides artificielles (*plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison*) sont interdites.

☞ L'arbitre principal décidera du port ou non du dossard, fourni par l'organisateur, sous la combinaison.

☛ *Si la quantité et/ou la qualité de l'eau sont insuffisantes pour pratiquer la natation dans la SARTHE, l'organisateur pourra être amené à transformer le triathlon en duathlon (course à pied/vélo/course à pied : 5km/20/2,5 sur les formats S).*

b) CYCLISME

☞ Vélo de route conforme – VTT/VTC autorisés sur les épreuves XS/Jeunes (*interdit sur les épreuves format S*),

☞ Le port du casque à coque dure homologué, jugulaire serrée, est obligatoire,

☞ Le dossard devra obligatoirement être positionné au bas du dos; fixé en trois points,

☞ Toute assistance extérieure est interdite. Il appartient à chaque triathlète de se dépanner seul(e) sur le parcours, sans aucune aide extérieure,

☞ Le point de pénalité sera placé au départ de la course pédestre

c) COURSE A PIED

☞ Le dossard devra être porté devant, fixé en trois points,

☞ Toute aide extérieure sera sanctionnée,

☞ 1 ravitaillements sera disposés sur le parcours, avec une zone de propreté à respecter,

Pour une bonne organisation et un bon enchaînement des courses, il vous sera demandé de ne pas trop tarder à venir retirer votre matériel du parc à vélo (dès autorisation du référent et de l'arbitre principal).

d) PODIUM

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Aucun prix ne sera remis et ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent sur le podium lors de la remise officielle.

ASSURANCE :

Le participant est informé que :

1. dans le cadre de la manifestation du Triathlon de Sablé sur Sarthe, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile,
2. l'assurance ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
3. il est de l'intérêt de chaque participant de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

BENEVOLES :

Les quelques 100 personnes qui donneront de leur temps et de leur bonne humeur pour cette édition seront présentes, gracieusement, pour vous permettre la pratique du triathlon dans les meilleures conditions possible.

Merci de faire preuve de respect à leur égard, leur sourire vous le rendra !